

# HMONP DOSSIER ACTE DE CANDIDATURE – MSP

# 01

## DIPLOME D'ARCHITECTURE

(Arrêté du 10 avril 2007 relatif à l'habilitation de l'architecte diplômé d'Etat à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre)



## ACCES A LA FORMATION EN VUE DE L'OBTENTION DE L'HABILITATION A L'EXERCICE DE LA MAITRISE D'ŒUVRE EN SON NOM PROPRE

6 quai François Mitterrand  
BP 16202  
44262 NANTES CEDEX 2  
[ensa@nantes.archi.fr](mailto:ensa@nantes.archi.fr)  
[www.nantes.archi.fr](http://www.nantes.archi.fr)

## HMONP

(Arrêté du 10 avril 2007 relatif à l'habilitation de l'architecte diplômé d'Etat à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre)

Contacts :

[pedagogie@nantes.archi.fr](mailto:pedagogie@nantes.archi.fr)

## DOSSIER DE CANDIDATURE

(études – expériences professionnelles – acquis personnels)

AVIS DE LA COMMISSION

- Favorable  
 Défavorable

## ANNÉE 2022/2023

*Dossier à déposer à l'ENSA Nantes via Taiga avant le 22 octobre 2021. Aucun complément ne sera accepté après la date limite de remise du dossier de candidature.*

### CANDIDAT :

Madame                       Monsieur

Nom : .....

Nom Marital : .....

Prénom : ..... Nationalité : .....

Date et lieu de naissance : .....

Adresse complète – n° et rue (ou lieu-dit) : .....

.....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

Email : .....



# 03

SUITE

## MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE DE LA HMONP

**Description détaillée des missions qui vous seront confiées au sein de l'entreprise.**  
*Pour rappel, la formation doit permettre au postulant d'acquérir, d'approfondir ou d'actualiser ses connaissances dans trois domaines spécifiques :*

- les responsabilités personnelles du maître d'œuvre
- l'économie du projet
- les réglementations, les normes constructives, les usages...

Domaines spécifiques HMONP	Vos compétences (savoir-faire) et qualités professionnelles (savoir-être)
Responsabilités personnelles de maître d'œuvre	
Economie du projet	
Réglementation, normes constructives et usages	

A ..... LE ..... TUTEUR STRUCTURE D'ACCUEIL

(signature)

# 04

## PROJET PROFESSIONNEL

Rédiger un texte synthétique présentant votre projet professionnel de maîtrise d'œuvre en nom propre en faisant l'état synthétique des acquis en matière de maîtrise d'œuvre, l'exposé de vos motivations et vos objectifs à atteindre tout au long de la formation.

# 05

## Expériences professionnelles, acquis personnels (stages, implications associatives,...) et autres formations

Années	Lieux d'exercice	Descriptif

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_  
Certifie l'exactitude des renseignements et des documents fournis dans ce dossier.

Fait le .....

Signature :

---

## Pièces à fournir MSP via Taïga

Copie de la carte d'identité ou du passeport

Copie du diplôme ou de l'attestation de diplôme Architecte d'Etat Français ou titre admis en dispense ou en équivalence

Les justificatifs d'inscription à l'Ordre des Architectes de la structure employeur

Copie du contrat de travail (CDD ou CDI) ou promesse d'embauche  
*(6 mois de contrat minimum à temps plein à faire coïncider au maximum avec la durée de la formation)*

CV détaillé

La convention MSP à compléter et à signer  
*(Après le début de la formation un rapport de suivi de mise en situation professionnelle sera à compléter)*

Ou en l'absence de la convention MSP, une lettre du responsable de la structure d'accueil confirmant son engagement à accueillir l'ADE salarié conduisant à l'HMONP, précisant le nom du tuteur, architecte praticien (inscrit au tableau de l'Ordre des Architectes) et le projet de déroulement de la mise en situation professionnelle (détail des missions). La convention sera néanmoins obligatoire lors de l'inscription administrative si le candidat est retenu.

Les ADE effectuant une MSP à l'étranger doivent transmettre les documents relatifs à leur structure d'accueil traduits en français (contrat de travail, inscription à l'Ordre des Architectes de leur structure d'accueil et de leur pays d'exercice...)

**Tout dossier incomplet sera considéré comme irrecevable.**

Un protocole pour la préparation à L'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP) 2021/2022 vous sera transmis après la sélection et la désignation des directeurs d'études.

---